

Ould Khelifa : «L'APN n'est contre personne»

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4055 - Lundi 26 décembre 2016 - Prix : 10 DA

Collectivités locales à Béjaïa

Plusieurs APC paralysées

Page 24

Inscription de militaires sur le fichier électoral à Tizi Ouzou

Le wali réfute les accusations des élus du RCD

Page 3

Premier bilan

Par Mohamed Habili

Bien des événements se sont produits au cours de l'année 2016 qui méritent de figurer dans le hit-parade des faits les plus marquants des 365 derniers jours, une sorte de bilan que chacun est libre de tirer à sa convenance, à la seule condition de rester dans le cadre de l'actualité. Cette tradition journalistique, paradoxale déjà en ceci qu'elle consiste à rappeler des faits si peu passés en réalité qu'ils continuent de retentir dans nos têtes, est de plus un exercice soumis à l'arbitraire de celui qui s'y livre, étant donné que personne ne dispose de suffisamment de recul pour juger avec pertinence du véritable relief de ce qui vient juste d'arriver. Bien des choses ont pu nous paraître particulièrement significatives dont les effets sur la suite des événements seraient négligeables. Et d'autres qu'au contraire nous avons eu tendance à sous-estimer qui pourraient se révéler d'une importance capitale. Mais à côté des premiers et des seconds, il en est cependant deux ou trois autres, en général guère plus dans l'espace d'une année, qui ont les plus grandes chances de figurer dans les palmarès de tous les journaux. Ainsi en est-il de la guerre en Syrie, et plus particulièrement de la bataille d'Alep, qui vient juste de se terminer à l'avantage de Damas, grâce à l'aide de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah. Mais un événement, aussi crucial qu'il a pu nous sembler sur le moment, ne se révélera pour ce qu'il est réellement que si d'autres surviennent qui soient dans son prolongement. **Suite en page 3**

Un premier contingent de 40 000 souscripteurs concerné

Le choix des sites AADL 2013 dès ce soir



Les souscripteurs d'Alger auront à choisir entre les sites de Sidi Abdellah, Bouinane, Réghaia, quartier Faïzi, Bordj el-Kiffan, Ouled Fayet, Ain Malha et Ain Benian. Outre Alger, les wilayas de Constantine, Annaba, Sétif, Blida, Oran, El Bayadh, Bouira, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Boumerdès, Ain Defla, Tizi Ouzou, Batna, Chlef, Béchar, Laghouat, Adrar et Tlemcen sont également concernées. **Lire page 2**

10^e rencontre théâtrale de la Soummam à Akbou

Hommage à deux illustres poètes amazighs Amrane Salem et Houd Malek

Page 24

Sfax, capitale de la culture arabe 2016

Des activités annulées en raison de problèmes financiers

Page 13

Un premier contingent de 40 000 souscripteurs concerné

Le choix des sites AADL 2013 dès ce soir

■ Les souscripteurs d'Alger auront à choisir entre les sites de Sidi Abdellah, Bouinane, Réghaia, quartier Faïzi, Bordj el-Kiffan, Ouled Fayet, Ain Malha et Ain Benian. Outre Alger, les wilayas de Constantine, Annaba, Sétif, Blida, Oran, El Bayadh, Bouira, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Boumerdès, Ain Defla, Tizi Ouzou, Batna, Chlef, Béchar, Laghouat, Adrar et Tlemcen sont également concernées.

Par Meriem Benchaouia

Des centaines de milliers de souscripteurs AADL 2013 sont appelés à choisir les sites de leurs

Nommé samedi par le pape François
Mgr. Paul Desfarges nouvel archevêque d'Alger

MGR. PAUL Desfarges a été nommé samedi par le pape François, nouvel archevêque d'Alger, a indiqué hier un communiqué de la Nonciature apostolique en Algérie. Mgr. Paul Desfarges était, jusqu'à cette nomination, Evêque de Constantine-Hippone et administrateur apostolique d'Alger. Né le 7 mai 1944 à Saint Etienne, de nationalité algérienne depuis 1982, il a fait sa première rencontre avec l'Algérie entre 1965 et 1967 durant l'accomplissement de son service national à titre civil comme enseignant dans une école des Pères blancs à Ghardaïa. De septembre 1976 à septembre 2006, il est resté à Constantine comme professeur de psychologie à l'Université. Il a été, pendant 21 ans, Vicaire Général de Mgr. Piroird, Evêque du Diocèse de Constantine et Hippone, en s'occupant aussi de l'animation de retraites, accompagnateur spirituel en Algérie et dans divers pays arabes. Directeur du Centre spirituel de Ben Smen à Alger, entre 2006 et 2008, Mgr. Paul Desfarges, qui parle très bien la langue arabe, a été aussi nommé, le 21 novembre 2008 comme Evêque du Diocèse de Constantine-Hippone et administrateur Apostolique d'Alger depuis le 23 mai 2015.

R. N.

Tamanrasset
Un policier tué par un déséquilibré

UN POLICIER a été tué hier matin à Tamanrasset par un individu souffrant de troubles mentaux, alors qu'il accomplissait sa mission, indique un communiqué de la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Le policier est décédé après avoir été agressé par un déséquilibré à l'aide d'un objet contondant, précise le communiqué avant de souligner que l'auteur de l'agression a été arrêté sur place par les services de la police judiciaire.

K. L.

logements à partir de ce soir. En effet, les bénéficiaires qui attendent avec impatience la réouverture des choix des sites afin de choisir leur site d'affectation pourront le faire via le portail web de l'agence qui sera en service à partir de 23h00. Ils auront jusqu'au mois d'avril pour en finir avec cette opération. C'est l'annonce faite par Mohamed Tarek Belaribi, directeur général de l'AADL, reprise par la Radio nationale dans laquelle ce dernier affirmait qu'un premier contingent de 40 000 souscripteurs était concerné par cette opération dans la capitale, un second dès mars prochain. Les souscripteurs d'Alger auront à choisir entre les sites de Sidi Abdellah, Bouinane, Réghaia, quartier Faïzi, Bordj el-Kiffan, Ouled Fayet, Ain Malha et Ain Benian. Outre Alger, les wilayas de Constantine, Annaba, Sétif, Blida, Oran, El Bayadh, Bouira, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Boumerdès, Ain Defla, Tizi Ouzou, Batna, Chlef, Béchar, Laghouat, Adrar et Tlemcen sont également concernées. Pour rappel, le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, avait indiqué qu'il a été décidé d'augmenter les prix de vente de logements destinés aux souscripteurs du programme AADL 2, soulignant que l'augmentation atteindra 20%, tout au plus, du coût initial. Cette augmentation sera appliquée par une hausse du montant des versements mensuels après réception du logement, la valeur des tranches (4) à payer avant la remise des clefs reste inchangée, a-t-il assuré. Le prix des logements AADL



Ph.D. R.

est estimé actuellement à 2,1 millions de dinars pour les appartements de type F3 et à 2,7 millions de DA pour les F4. «Rien ne justifie le maintien des prix actuels alors que le coût de réalisation a fortement augmenté», avait-il estimé, assurant que les souscripteurs des programmes 2000 et 2001 n'étaient nullement concernés par cette augmentation. «Notre engagement à appliquer le programme du président de la République ne nous permet pas de nous arrêter devant des entraves financières», avait-il encore argué. Concernant les

versements mensuels, le ministre avait expliqué qu'ils seront comptabilisés sur la base du nombre d'années de paiement retenues par le postulant, faisant état de la possibilité pour ce dernier de payer l'intégralité du prix du logement et d'obtenir l'acte directement. Le dernier bilan officiel du ministère de l'Habitat indiquait que le programme 2013 (AADL-2) comptait 443 251 souscripteurs, en sus des souscripteurs 2001 et 2002, au nombre de 83 102, ce qui portait le nombre total à 526 353 souscripteurs. Le même bilan a

fait état de 185 628 logements location-vente en cours de réalisation, ce qui couvrirait 35% de la demande. En 2016, le lancement de plus de 340 000 logements à travers le territoire national était prévu. Il convient de souligner, dans le même sillage, que l'AADL a procédé, le 17 décembre dernier, à la distribution d'un nouveau quota de logements au profit de 500 familles dans la ville de Sidi Abdellah, à l'ouest d'Alger.

M. B.

À l'occasion des fêtes de fin d'année

La police met en place un plan national de sécurité

Al'approche du nouvel an et compte tenu des débordements classiques pouvant survenir lors de cet événement, un plan national de sécurité ainsi que des mesures préventives ont été mis en place par la direction générale de la Sûreté nationale, a annoncé, hier, un communiqué de leurs services.

C'est bientôt les fêtes de fin d'année et les Algériens, à l'instar de tous les pays du monde, ne manquent pas l'occasion de célébrer l'événement. Afin que les préparatifs et que le lendemain du réveillon puissent se dérouler dans un climat serein et de sécurité, la DGSN a mis en place un plan national de sécurité et des mesures préventives englobant plusieurs endroits fréquentés par les citoyens. Des zones urbaines aux stations de transport, passant par les axes routiers et les lieux publics, tous

ont été renforcés par les éléments de la Sûreté nationale pour assurer la sécurité de ces derniers, a précisé la même source. A cet effet, il est à rappeler que le plan mis en place, à l'occasion du nouvel an 2017, coïncide avec la période des vacances scolaires. A plus forte raison, il consiste en un déploiement renforcé d'effectifs d'agents de police pour assurer la sécurité des lieux de culte, des places publiques, des lieux de divertissement, des centres commerciaux, des hôtels ainsi que des places fréquentées par les touristes, a laissé entendre dans le communiqué Amar Larroum, commissaire divisionnaire et directeur de la communication de la DGSN. Des mesures de sécurité nécessaires et mises en œuvre pour des raisons de prévention. A ce propos, les services concernés ont l'ex-

érience des écarts ayant coutume de se produire lors de pareilles circonstances. Les infractions en tous genres s'amplifient de manière générale durant ces périodes. Pour plus de précisions à ce sujet, ce plan assurera aussi la sécurité au niveau de plusieurs stations de transport tels les aéroports, les gares routières et ferroviaires ainsi que le métro. Le plan renforcera également les points de contrôle routier par des moyens techniques et des radars de contrôle de vitesse, a assuré le même responsable. Les moyens utilisés dans le cadre de la mise en application du plan national de sécurité seront appuyés par des hélicoptères de l'unité aérienne de la Sûreté nationale, de la télésurveillance permettant la gestion du trafic routier, a ajouté Amar Larroum. Par ailleurs, en guise de rappel à l'ordre et de

sensibilisation contre les dangers de l'insécurité routière, qui à ce jour continue de causer des milliers de victimes, la DGSN lance, au passage, un appel aux conducteurs et aux usagers de la route. Ces derniers doivent impérativement faire preuve de vigilance, suivre les règles d'une conduite raisonnable et se plier au respect du code de la route, a ajouté l'officier de police. En somme, il faut savoir que les services de police sont mobilisés 24h/24 pour assurer la permanence aux postes de police. Un service destiné aux citoyens spécialement afin de répondre à leurs besoins sur le numéro vert 1548. Ces derniers peuvent aussi contacter les services de sécurité via les réseaux sociaux, et ce, en consultant leurs pages facebook et twitter, a conclu le responsable.

Yacine Djadel

Zebbar et Lakhdari défendent le bilan de la septième législature

Ould Khelifa : «L'APN n'est contre personne»

■ Le bureau de l'Assemblée populaire nationale, représenté par le vice-président Said Lakhdari et le responsable de la législation, Berabah Zebbar, a tenté hier de défendre le bilan de la septième législature qui tire à sa fin, alors que ce mandat a connu plusieurs lacunes, dont l'absentéisme des députés, le manque de lois proposées par cette institution et autres.

Par Nacera C.

Les représentants de la direction de l'APN ont préféré la langue des chiffres pour illustrer le travail de l'APN, lors d'une conférence de presse tenue hier au siège de cette institution. Dans ce cadre, M. Zebbar a indiqué que 58 projets de loi ont été adoptés en cinq ans, dont trois lois organiques (code électoral, la Haute instance de surveillance des élections et celle régissant les relations entre les deux chambres du Parlement et le gouvernement), en attendant l'adoption de six autres textes programmés pour la session parlementaire en cours, à savoir les textes relatifs aux douanes, le projet de loi sur la santé au sujet duquel il a affirmé qu'il a été transféré vers la commission de la santé au niveau de l'APN, une manière pour Zebbar de démentir les rumeurs relatives au retrait de cette loi du Parlement. Au total, on enregistre 64 lois, outre le règlement intérieur de cette Institution.

Sur ce dernier point, la question du traitement du phénomène de l'absentéisme des députés figure dans ce texte qui est en examen au niveau de la commission des affaires juridiques. Pour M. Lakhdari, la présence des députés à l'Assemblée dans les différentes activités est avant tout une question de conscience, mais avec le nouveau règlement «chacun prendra ses responsabilités». Pour M. Zebbar, la participation aux plénières et aux travaux des commissions sera une «obligation», cependant les deux conférenciers n'ont pas évoqué les sanctions possibles qui seront proposées. Ce texte comprend aussi «l'obligation» de présentation de la déclaration de politique générale chaque année, comme le stipule la dernière révision constitutionnelle. Selon M. Zebbar, les modalités d'obligation seront fixées dans le



Ph. D. K.

règlement intérieur de l'APN. Ce règlement donne aussi la possibilité à l'opposition parlementaire de proposer une question à débattre en plénière, une fois par mois. Il est proposé aussi la possibilité d'élargir le bureau de l'Assemblée à plus de 9 vice-présidents en cas de «nécessité».

«Plus de 400 questions orales sans réponses»

S'agissant des questions orales, Zebbar a parlé de 884 questions adressées au gouvernement de mai 2012 au 21 décembre de l'année en cours, dont 400 questions ont reçu des réponses. Ainsi, le gouvernement continue de boudier les députés même si Lakhdari a tenté de trouver une explication par la programmation de la télévision publique deux fois en un mois de la transmission des plénières des questions orales, ajoutant que plus de 300 questions ont été transférées par leurs auteurs en questions écrites. Zebbar a tenté de justifier ce phénomène par la programmation entre les deux chambres du Parlement, indiquant, concernant les questions écrites, qu'il y a eu 1 811 ques-

tions et 480 réponses écrites. Le conférencier a évoqué 50 sorties sur le terrain, qui est selon lui «normal» car il «ne s'agit pas juste de sortir». Il a parlé également de 30 journées parlementaires. Par ailleurs, il a cité un nombre important de projets de loi en conformité avec la dernière révision constitutionnelle qui n'ont pas été soumis encore au Parlement, dont les textes relatifs aux associations, le travail, la justice, le code pénal, la Cour suprême, la langue amazighe, le code de la famille, le Conseil de comptabilité, les manifestations dans les lieux publics et autres. Zebbar a parlé de travail diplomatique, notamment de la commission parlementaire commune Algérie-Union européenne et la possibilité d'avoir un «statut avancé d'observateur» au Parlement européen. Interrogé sur l'absence de commissions d'enquête, Lakhdari a défendu le principe de la séparation des pouvoirs, ajoutant que quand une affaire est en justice personne ne peut intervenir. «On fait confiance à la justice», a-t-il dit. D'ailleurs, hier, on parlait de rejet de demandes de 47 députés

pour une commission d'enquête relative au décès du journaliste Tamalt. Pour ce qui est de la «précipitation» dénoncée par l'opposition dans le débat des lois, pour Lakhdari et Zebbar «il n'y a pas eu de précipitation», ajoutant que «17 lois ont été adoptées depuis février dernier». Concernant les initiatives de loi par les députés, Zebbar a indiqué qu'il y a eu «cinq» initiatives, ajoutant que bureau de l'APN a la prérogative de refuser des propositions pour non-conformité de la forme. «On n'est pas une chambre d'enregistrement», a-t-il lancé. Il a reconnu que les députés ont besoin d'accompagnement, de conseillers en législation, sachant que son collègue M. Lakhdari a remis en cause implicitement les compétences des députés en relevant la non maîtrise de quelques aspects.

Vers midi, c'est le président de l'Assemblée qui fait son apparition dans la salle de conférences. Il a fait une brève intervention dans laquelle il parle d'absence de culture parlementaire chez la presse, proposant des séances de formation pour ce qui reste de la législature actuelle. Il a défendu l'annulation de cumul des fonctions à l'Assemblée et le débat au niveau des commissions qui connaît, selon lui, des «quéguerres intenses», affirmant qu'il a toujours soutenu que les journalistes assistent à ces débats. Il dira également que l'APN est une institution «nationale qui n'est contre personne», ajoutant que le gouvernement est une partie et l'APN ne ferme pas l'œil sur son travail. «Parfois, il y a des questions difficiles adressées aux ministres» et le député a avant tout «un mandat national». Interrogé sur le bilan de l'APN, il dira qu'il y a des aspects «positifs comme il y a eu aussi des aspects négatifs».

N. C.

LA QUESTION DU JOUR

Premier bilan

suite de la page Une

La reprise d'Alep par les forces loyalistes ne revêtira sa véritable signification que si elle mène à d'autres reconquêtes, et au bout du compte au rétablissement de la paix dans toute la Syrie. Tant que cet objectif n'est pas atteint, tout reste en suspens, y compris à Alep, où il n'est pas encore dit de façon formelle que les hostilités ne reprendront pas. C'est l'avenir qui toujours décide de la configuration exacte de ce qui s'est produit dans le passé plus ou moins récent. L'avenir ne fait pas que continuer le présent, il le constitue, il le fait en le recréant au fur et à mesure que le coin du présent lui ouvre la voie. Pour autant, c'est parce que la bataille d'Alep a présenté au cours de sa phase finale certains des traits caractéristiques d'un tournant dans la guerre qu'elle a semblé annoncer la fin de cette dernière. Reste qu'à celle-ci on n'y est pas encore, et que dans ces conditions, il n'est pas tout à fait exclu que la guerre se ranime à nouveau, redevenant par là même imprévisible. Au nombre des événements marquants de l'année qui s'achève, il y a aussi la bataille de Mossoul, dont on pensait au moment où elle débutait qu'elle se terminerai bien avant celle d'Alep. Quelque trois mois après, les forces irakiennes, dont néanmoins la victoire est certaine, là même où il y a à peine deux ans elles avaient connu la débâcle devant le même ennemi, avancent lentement, péniblement vers le cœur de la ville, désireuses qu'elles sont de libérer les populations civiles avant la ville. Si en effet il ne s'agissait pour elles que d'écraser l'ennemi sous la puissance de leurs feux, la bataille serait déjà finie, probablement même avant que la paix ne revienne dans Alep. Les Irakiens font la guerre et se reconstruisent politiquement dans le même élan. La bataille de Mossoul, c'est d'abord de la politique par les moyens de la guerre. C'est une restauration. Une renaissance politique avant d'être un affrontement militaire.

M. H.

Inscription de militaires sur le fichier électoral à Tizi Ouzou

Le wali réfute les accusations des élus du RCD

Le wali de Tizi Ouzou, Mohamed Bouderbali, a démenti, en fin de semaine écoulée, les accusations portées par les élus du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) au sein de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) à l'encontre de l'administration sur la prétendue inscription de militaires sur le fichier électoral sans le respect de procédures d'usage. Le wali a assuré que jamais un électeur ne

peut être inscrit sans qu'il ne soit résident dans la wilaya et après sa radiation du fichier de la wilaya d'origine. Même le directeur local de l'administration et de la réglementation (Drag) a abordé l'affaire, en réponse à la question des élus du RCD à l'occasion de la session ordinaire de l'APW tenue mercredi dernier, en réfutant les accusations. Il a assuré que toute inscription doit être validée par la commission

électorale, laquelle est présidée par un magistrat aux côtés du président de l'Assemblée populaire communale (APC) et du secrétaire général de l'APC et deux électeurs de la commune. Le même responsable avait expliqué qu'une demande leur est parvenue depuis le commandement du secteur pour l'inscription de militaires exerçant dans la wilaya de Tizi Ouzou. Une grande partie de cette demande a été

rejetée par la commission en assurant que ceux qui sont inscrits dont leur nombre a atteint près de 4 000 ne figurent pas sur des listes dans les autres wilayas. Ailleurs il y a eu inscription jusqu'à 30 000 contrairement à la wilaya de Tizi Ouzou. Et hier encore la même direction de la réglementation et de l'administration de la wilaya de Tizi Ouzou a réagi à ces accusations en rendant publique la liste des ins-

crits au fichier électoral de la wilaya jusqu'à révision récente. Hacène Laoufi, qui s'exprimait sur les ondes de la radio locale, a précisé qu'un total de 14 102 se sont inscrits durant cette révision alors qu'il y a eu radiation de 27 527 électeurs dont 13 603 décédés. Alors que le corps électoral de la wilaya de Tizi Ouzou s'élève à 672 429 inscrits.

Hamid M.

Sensibilisation contre le tabagisme

Lancement début 2017 d'une expérience pilote en milieu scolaire

■ Erigeant la protection de la santé des citoyens contre la menace représentée par les composants du tabac comme «un axe fondamental» de son activité, Waha vise à travers ce projet de sensibilisation, à «prévenir l'initiation au tabagisme» chez les enfants par le truchement d'une approche en «symbiose» avec les matières enseignées.

Par Hassen G.

Une expérience pilote de sensibilisation sur les méfaits du tabagisme en milieu scolaire sera lancée, début janvier 2017, dès la fin des vacances d'hiver, au niveau d'une école primaire de la nouvelle ville Ali Mendjeli de Constantine, a-t-on appris auprès de l'association Waha d'aide aux malades du cancer. Première du genre à l'échelle nationale, cette expérience initiée par l'association Waha sera concrétisée en collaboration avec le corps enseignant de l'école n°33 de l'unité de voisinage (UV) 17 de Ali Mendjeli, a affirmé, à l'APS, Ahmed Zemouli, vice-président de l'association,

précisant que ce projet pilote a été «validé» par la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit. Erigeant la protection de la santé des citoyens contre la menace représentée par les composants du tabac comme «un axe fondamental» de son activité, Waha vise à travers ce projet de sensibilisation, à «prévenir l'initiation au tabagisme» chez les enfants par le truchement d'une approche en «symbiose» avec les matières enseignées, a-t-il indiqué.

M. Zemouli atteste, à ce sujet, que six fiches pédagogiques communes à l'association et à la direction de l'éducation (DE) de Constantine, comportant un certain nombre d'éléments qui seront «intégrés» dans les cours enseignés, ont été transmises, le 20 décembre 2016, à l'inspection générale de la pédagogie du ministère de l'Education nationale, laquelle après étude des fiches en question, décidera si celles-ci pourraient être «incluses le plus normalement possible» au programme scolaire. Insistant sur le fait que ces fiches pédagogiques sont le résultat des «efforts combinés»



Ph/DR

de l'association Waha et des enseignants de l'école primaire n°33 en collaboration avec des inspecteurs de l'éducation, il a souligné que l'objectif est d'ex-

pliquer aux élèves de 4^e année primaire précisément, les dangers du tabagisme sur la santé et ce, de manière «régulière et continue». M. Zemouli a fait

savoir, dans cette optique, que le choix de la 4^e année primaire est loin d'être fortuit, mais plutôt «soigneusement étudié», arguant l'existence dans le programme scolaire de l'année en question, d'une leçon sur la respiration et qui représente notamment une «opportunité» pour le corps enseignant de «véhiculer» le message relatif aux méfaits du tabagisme, d'autant que la relation de cause à effet entre tabac et risque de cancer est vérifiée.

Outre le cours sur la respiration, les enseignants de 4^e année primaire de l'établissement ciblé aborderont également les effets de la fumée sur le corps en sciences, les composantes de la fumée en sciences et en dessin, le cas de la bouteille fumeuse avec des travaux pratiques, le coût du tabac en mathématiques, ainsi qu'une étude de texte sur les dangers du tabac au cours de la séance de français, a-t-on encore détaillé.

G. H.

H. G./APS

— «Ensemble pour encourager le produit national» —

Ouverture du 4^e Salon national de l'artisanat

Soixante exposants venus de plus de 20 wilayas du pays prennent part samedi à Oran à la quatrième édition du Salon national de l'artisanat placée sous le slogan «Ensemble pour encourager le produit national». Les stands de l'exposition mettent en exergue des produits d'artisanat artistique fabriqués en bois, en osier, en argile, en cuir, ou encore en cuivre et en céramique, ainsi que des bijoux en argent et en corail et d'autres gammes de broderie, de vannerie, d'habit et de gâteaux traditionnels. Ce rendez-vous constitue une occasion pour les associations, dont le bureau d'Oran de l'Organisation nationale des aveugles et l'asso-

ciation culturelle de la langue des signes des sourds-muets d'exposer des produits des personnes handicapées et de pouvoir les commercialiser. Des produits d'un artisan palestinien résidant en Algérie sont également exposés au salon. Cette manifestation, dont l'ouverture a été présidée par le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), vise à faire connaître les potentialités d'artisans dans le domaine artistique, des opportunités d'emploi, en plus de la promotion et de la relance du secteur, a souligné le président de la chambre d'artisanat et des métiers d'Oran (CAM), Ferhat Boukhari. Des artisans ont esti-

mé que ce salon, qui s'étale jusqu'au 2 janvier prochain, est une occasion pour la promotion et la commercialisation des produits d'artisanat, surtout qu'il coïncide avec les vacances scolaires d'hiver et le jour de l'an. La nouveauté de cette édition est qu'elle se tient au centre de l'artisanat à Hai Es-sabah (est d'Oran), inauguré courant de cette année, et que le président de la CAM d'Oran qualifie d'acquis pour les artisans pour exposer et vendre leurs produits. Ce Salon est initié par la CAM d'Oran sous le parrainage de la direction du tourisme et de l'artisanat et de la wilaya d'Oran.

Site gazier de Rhourde Nous

Une hausse de la production prévue en 2017-2018

La production du site gazier de la région de Rhourde Nous (Illizi) devrait s'améliorer davantage avec la mise en service entre 2017 et 2018 de plusieurs nouveaux puits actuellement en forage, a indiqué samedi le responsable de l'exploitation de ce site. «Ces puits, dont les capacités seront déterminées après les opérations de forage, permettront d'améliorer et d'augmenter la production de gaz dans ce site» qui est le deuxième du pays après celui de Hassi R'mel, a expliqué à la presse ce responsable en marge d'une visite de travail des cadres de Sonatrach à cette région. Représentant plus de 20% de la

production nationale de gaz avec 75 millions de m³/jour, le complexe de traitement de gaz de la région de Rhourde regroupe quatre unités de production en plus de la Direction de Hamra qui est une unité autonome. Les quatre unités sont, respectivement, celle de traitement de gaz «PHASE-A», mise en service en 1988, d'une capacité de 50 millions m³/j, et celle de traitement de gaz «Quartzite Hamra» pour une capacité de 10 millions de m³/j et la récupération de 2 000 m³ de condensat, mise en service en 2014. La troisième unité est d'une capacité de traitement de 48 millions de m³/j, sachant qu'une opéra-

tion de réhabilitation de l'un des trains de cette unité (d'une capacité de production de 16 millions de m³/j), à l'arrêt depuis 2009 suite à un problème technique, a été récemment lancée. Quant à la quatrième unité, elle active dans la séparation et la compression de gaz (unité de traitement d'huile) pour une capacité de 10 millions de m³/j, destiné pour le traitement au niveau de la PHASE-A de 800 tonnes de pétrole. Concernant la Direction de Hamra pour le traitement de gaz, elle produit 15 millions de m³ de gaz/j.

Halim O.

«Fadjr El Djadid» Le parti de Benbaibèche participera aux prochaines législatives

LE PRÉSIDENT du parti «Fadjr El Djadid», Tahar Benbaibèche, a annoncé samedi à Sidi Bel-Abbès la participation de sa formation politique aux prochaines élections législatives. Animant un meeting en présence de militants et de cadres de son parti, M. Benbaibèche a souligné que cette décision est «le fruit du combat continu du parti qui ne compte pas rester les mains liées devant la situation actuelle du pays sur les plans politique, économique et social». Fadjr El Djadid doit dans toutes les conditions faire partie de la scène politique du pays en vue de réaliser les objectifs escomptés, a-t-il ajouté. M. Benbaibèche a insisté sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans l'action politique et de ne pas laisser la scène politique libre, soulignant que les jeunes sont nécessaires pour tout parti pour poursuivre son combat et appliquer son programme. Dans ce sens, le président du Fadjr El Djadid a réitéré son appel aux jeunes à adhérer dans des formations politiques pour devenir les cadres de demain et vitrine du parti aux prochaines législatives. Il a également exhorté les cadres de son parti à poursuivre l'action politique et à sortir sur le terrain pour expliquer les orientations du parti tendant à servir le citoyen et l'intérêt du pays. L. M.

Hydrocarbures/Exploration et exploitation

Sonatrach investit plus de 9 mds de dollars annuellement

■ Sonatrach consacre entre 2015 et 2021 des investissements annuels de plus de 9 milliards de dollars équivalents dans les projets d'exploration et d'exploitation, et représentant 65% des investissements totaux de la compagnie, a indiqué à Rhourde Nouss (Illizi) le vice-président de l'activité exploration et production au sein du groupe, Salah Mekmouche.

Par Salem K.

«Plus de 25% de ces investissements sont apportés par les partenaires étrangers de Sonatrach», a indiqué M. Mekmouche à la presse à l'issue de sa visite au complexe gazier de Rhourde Nouss. Une partie de ces investissements, a permis de livrer en 2016 plus de 250 puits d'hydrocarbures alors qu'environ 290 autres puits seront réceptionnés en 2017. «Nous avons pu atteindre nos objectifs avec les mêmes moyens de forage ce qui relève la performance de la compagnie», s'est félicité le responsable. Il a, dans le même sillage, souligné que plusieurs projets gaziers entrèrent en ser-



vice en 2017 à l'instar du projet d'Al-Ghar, celui de Tiguentourine (en janvier), d'In Salah, de Regane d'Adrar de Timimoune ainsi que des puits d'huile du bassin de Berkine. Invité à donner plus de précisions sur l'accord signé jeudi dernier avec la compagnie française Total portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de construire un complexe pétrochimique de «taille mondiale», M. Mekmouche a précisé que la décision de construire ce complexe et le choix du partenaire pour sa réalisation, seront connus en 2017 après l'achèvement de l'étude de faisabilité. Evoquant les projets de Sonatrach à l'international, M. Mekmouche a rappelé que la compagnie nationale possède, à

travers sa filiale Sipex, de blocs d'exploration en Mauritanie, au Niger où les opérations de forage du premier puits seront entamées en 2017, en Tunisie, au Mali, en Libye ainsi que des actifs au Pérou. Selon le même responsable, Sonatrach envisage d'acquérir, seule ou en partenariat, des actifs en Afrique subsaharienne et en Irak. Interrogé sur le «départ massif» en retraite enregistré à Sonatrach, M. Mekmouche a souligné que 8.000 jeunes ingénieurs et techniciens spécialisés dans différents métiers des hydrocarbures rejoindront la compagnie dès 2017 pour remplacer les cadres partants. «Ils sont en train d'être formés, la plupart seront opérationnels en 2017», a-t-il dit.

S. K./APS

Assurances

Ouverture prochaine de quatre antennes de la CRMA à Batna

Quatre antennes de la Caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) seront prochainement ouvertes à Batna, a-t-on appris de son directeur locale, Safi Mehdaoui. L'ouverture de 4 antennes à travers plusieurs quartiers de la ville de Batna,

visé à décongestionner le siège principal de la CRMA qui se trouve au centre ville et d'alléger la pression sur les onze structures déjà existantes dans la wilaya, a indiqué M. Mehdaoui. En plus d'être actuellement présente à travers 12 communes de la

wilaya de Batna, la CRMA dispose d'un bureau Mobile (une voiture 4x4) lui permettant de se rapprocher de ses clients habitant des zones montagneuses, selon la même source. Il a, par ailleurs, fait état de la construction prochaine d'un centre de

formation et d'un nouveau siège de la CRMA à la cité Bouzourane de Batna, d'un montant total de 200 millions de dinars, ce qui permettra, selon lui, d'améliorer l'accueil et les services proposés à ses clients et sociétaires. La CRMA qui veut s'ériger en leader

des mutuelles agricoles à l'échelle locale et nationale, affiche l'ambition d'atteindre les 500 millions de dinars de chiffre d'affaire pour l'année 2017 et d'ouvrir une antenne dans chaque daïra de la wilaya de Batna, a-t-il conclu.

S. K.

Pétrole

Les cours terminent à leur plus haut niveau de l'année à New York

Les cours du pétrole ont terminé à leur plus haut niveau de l'année à New York grâce à un léger rebond dans les tous derniers échanges d'une séance calme et raccourcie à l'approche de Noël. Le cours de référence américain (WTI) a gagné 7 cents à 53,02 dollars le baril sur le contrat pour livraison en février

au New York Mercantile Exchange (Nymex), un niveau qu'il n'avait pas atteint en clôture depuis plus d'un an. «Les marchés pétroliers se sont tranquillement consolidés avant le week-end des fêtes avec de faibles volumes d'ajustements de portefeuilles», a indiqué Tim Evans de Citi.

Le marché s'est en effet montré très calme en l'absence de nouvelle majeure concernant le secteur de l'énergie. L'application et les effets de la réduction de la production décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) à laquelle se sont joints des pays non membres du cartel reste au

centre des préoccupations. «L'Opep dit tout ce qu'il faut pour l'instant et le marché s'est tout simplement maintenu, donc je pense que la tendance générale est toujours à la hausse», a estimé Kyle Cooper de IAF Advisors. Les propos tenus toute la semaine par les producteurs ont rassuré les analystes qui avaient fait état de leurs doutes concernant le respect de cet accord qui doit entrer en vigueur en janvier. Cette décision fait miroiter un rééquilibrage plus rapide du marché au cours de l'année

2017. Effet corollaire de l'annonce de cette réduction, les investisseurs se demandent si les Etats-Unis, qui ne sont pas partie prenante à l'accord, vont profiter de prix plus élevés pour faire repartir leur production, a relevé Gene McGillian de Tradition Energy.

A ce sujet, le groupe Baker Hughes a une nouvelle fois fait part d'une hausse du nombre de puits actifs aux Etats-Unis selon son décompte hebdomadaire.

Safia T./ agences

Grèce

Vers un allègement de la dette

Le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, a indiqué samedi que la Grèce avait levé les doutes sur sa détermination à engager des réformes pour réduire sa dette, ouvrant la voie à un allègement de la dette. «Heureux de pouvoir dire que nous ouvrons la voie à la mise en œuvre des mesures de court terme du MES destinées à alléger la dette (grecque)», écrit M. Dijsselbloem dans un tweet, dans une référence au plan de sauvegarde de la zone euro, le Mécanisme européen de stabilité. «J'ai reçu une lettre dans laquelle mon collègue grec confirme son engagement aux précédents accords», ajoute M. Dijsselbloem, président du grou-

pe qui réunit les 19 ministres de la zone euro et ministre néerlandais des Finances. Les responsables de la zone euro décideront officiellement, lors d'une réunion en janvier, si ils appliqueront le léger toilettage accordé début décembre, des mesures dites «de court terme», car elles pouvaient être prises rapidement, a indiqué à l'AFP une source de la zone euro. L'Allemagne pourrait s'y opposer. La zone euro avait suspendu, le 14 décembre 2016, à la demande de l'Allemagne, les mesures d'allègement de la dette grecque qui avaient été accordées à Athènes le 5 décembre en échange de réformes. Le Premier ministre

grec, Alexis Tsipras, avait en effet annoncé de nouvelles mesures sociales, sur les petites retraites et la hausse de la TVA. Les annonces sociales de M. Tsipras étaient intervenues au moment où les discussions s'enlisaient entre Athènes et ses créanciers sur le maintien du pays sous perfusion financière et des mesures d'allègement de la dette, du fait de divergences entre la zone euro, emmenée par Berlin, et le FMI. Ces mesures sont une aide forfaitaire aux retraites inférieures à 850 euros et un report de la hausse de la TVA sur les îles de l'Égée où s'entassent des milliers de réfugiés.

Agences

Selon la Bundesbank

L'Allemagne peut s'attendre à une croissance de 1,8% pour 2017

L'ALLEMAGNE peut s'attendre à une croissance économique de 1,8% dans les années à venir, a affirmé la banque centrale allemande «Bundesbank» dans son dernier rapport mensuel pour le mois de décembre. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour l'année en cours et l'an prochain sera de 1,8%, alors que celui pour 2018 et 2019 sera un peu faible, se situant respectivement à 1,6% et à 1,5%, selon les prévisions de Bundesbank. Au terme d'une maigre hausse du PIB de 0,2% au 3e trimestre 2016, les économistes de Bundesbank tablent sur un fort sursaut final, du fait que les commandes dans l'industrie sont fortes et que les consommateurs continuent d'acheter. «L'économie allemande se trouve dans une reprise solide», affirme Bundesbank. «Le principal soutien est une demande intérieure vive, qui bénéficie d'une situation favorable du marché du travail et de la hausse des revenus des foyers», précise la banque centrale allemande.

R.E.

Yémen

L'île de Socotra : un patrimoine mondial menacé

■ L'archipel de Socotra, l'un des endroits les plus paradisiaques sur terre, classé patrimoine naturel mondial par l'Unesco en 2008 pour son exceptionnelle biodiversité et en 2003 au titre de réserve de biosphère, est aujourd'hui menacé par la guerre menée par l'Arabie saoudite et ses alliés au Yémen. Un SOS vient d'être lancé à toutes les organisations humanitaires internationales pour sauver l'archipel et ses habitants autochtones.

Par Houria Ait Kaci

L'archipel yéménite de Socotra se trouve près du Golfe d'Aden, à 380 kilomètres au sud du littoral yéménite. Il est situé au nord-ouest de l'océan Indien et à quelque 80 kilomètres de la péninsule de la Somalie, corne de l'Afrique. Il comprend quatre îles, dont Socotra, la plus grande, et trois autres plus petites : Abd al Kuri, Darsah, Samhah ainsi que deux îlots rocheux de Sabuniyah et Ka'l Firawn.

Selon l'Unesco, l'archipel est «exceptionnel de par sa grande diversité de plantes et son taux d'endémisme: 37% des 825 espèces de plantes présentes, 90% des espèces de reptiles et 95% des espèces d'escargots terrestres ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde». Il y a également 192 espèces d'oiseaux, dont 44 ne se reproduisent qu'à Socotra. Sa faune et sa flore marine composée de 253 espèces de coraux bâtisseurs de récifs, de 730 espèces de poissons côtiers et 300 espèces de crabes, homards et crevettes.

En raison de la richesse de sa faune et de sa flore terrestre et maritime, l'archipel yéménite est considéré par l'Unesco comme «l'une des îles les plus riches en biodiversité et les plus distinctes du monde», lui conférant : «une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité». Le gouvernement yéménite a ratifié en 1996 la Convention internationale sur la biodiversité et un décret gouvernemental avait déclaré Socotra comme «une zone naturelle spéciale dans le besoin urgent de protection».

Aujourd'hui, le besoin de protéger ce joyau de la nature se fait encore plus sentir, avec la guerre déclenchée contre le Yémen depuis le 26 mars 2015, par une coalition arabe guidée par l'Arabie saoudite et soutenue par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, avec un blocus total (maritime, terrestre, aérien). Les conséquences sont désastreuses sur tout le Yémen mais surtout les zones côtières et insulaires, comme Socotra, où famine et maladies menacent la population composée de pêcheurs, alerte le sous-gouverneur de Socotra, Hashem Alsagatri, qui a lancé un cri de détresse aux organisations humanitaires internationales pour sauver l'archipel.

Socotra a le potentiel pour devenir une économie durable, une zone d'écotourisme parmi les plus importantes du monde, pouvant assurer sa préservation tout en assurant les ressources pour les Socotris (nom des habitants de l'île), qui «ont vécu en bon équilibre avec leur environnement depuis des siècles jus-

qu'à nos jours et effectivement conservé la biodiversité», reconnaît le Pnud. Celui-ci souligne que : «Dans la plupart des cas les pratiques traditionnelles sont très compatibles avec les objectifs de conservation de la biodiversité».

«L'île de la béatitude», en sanskrit, est une île fossile, qui, en raison de son isolement géologique, a permis la préservation d'espèces vieilles de plusieurs millions d'années et des plantes millénaires et étranges. Selon les scientifiques, les plantes de l'île auraient évolué de manière à s'adapter totalement au climat, ce qui explique que des végétaux vieux de plus de 20 millions d'années aient pu être conservés. Le climat de l'île est tropical désertique et semi-aride, en alternance, fortement influencé par les deux moussons: Celle de mai à septembre, qui apporte des vents violents qui rendent l'accès à l'île difficile par mer ou par air et celle de novembre à mars, qui apporte des pluies, parfois torrentielles.

Socotra est surtout connue pour ses légendaires dragonniers, l'arbre symbole de l'île, qui date de plusieurs millions d'années, appelé aussi «L'arbre au sang du dragon», dont la résine est utilisée comme une substance curative, cicatrisante. Actuellement, seuls les Galapagos, Hawaii et la Nouvelle-Calédonie possèdent plus d'espèces endémiques que Socotra.

Socotra est aussi connue pour son encens, utilisé dans l'antiquité par les Égyptiens, les Grecs et les Romains qui ont tous exploité les trésors de l'île et ses plantes médicinales, comme l'aloès, qui foisonnent sur l'île et qui selon la légende était protégée par des serpents géants cachés dans ses grottes.

Mais aujourd'hui les Socotris (nom des habitants de l'île) souffrent des effets induits par la guerre et surtout le blocus aérien, qui force les insulaires à utiliser exclusivement le transport maritime pour se déplacer sur le continent pour du travail, des soins, des études et ce même en période où la navigation est dangereuse. Des naufrages ont été enregistrés, dont le dernier en date, a vu un bateau couler, entraînant la mort de six personnes et la disparition de 25 autres.

Le 7 décembre, la presse rapportait le naufrage d'un bateau avec à son bord 60 personnes, des habitants de Socotra qui faisaient route de Moukalla (sud-est du Yémen) vers Socotra. Les autorités à Aden ont évoqué «un accident» qui s'est produit au large de l'île, mais les circonstances du drame sont restées floues. Après plusieurs jours de recherches, dix-neuf personnes



ont été secourues du naufrage du cargo qui transportait aussi des petites embarcations de pêche.

Les habitants de Socotra, au nombre de 40 000 ont toujours vécu en harmonie avec la nature, à l'écart de la vie moderne, puisque les premières routes n'ont été construites qu'en 2008, après l'inscription de l'île au patrimoine mondial. Cette île fut pendant très longtemps coupée du monde extérieur en raison de sa difficulté d'accès par la mer, ce qui explique sa préservation. Les habitants vivent surtout de la pêche au filet, mais ils font face aujourd'hui à la concurrence de gros navires d'autres pays qui viennent écumer les fonds de Socotra.

Depuis 1999 un aéroport a été construit et deux vols par semaine étaient assurés. Mais il faut savoir que durant la période de juin à septembre il y a beaucoup de vents, jusqu'à 150 km/h, qui empêchent les avions de se poser. L'île devient alors invivable, obligeant les insulaires à partir travailler sur le continent. Mais avec le blocus aérien, il n'y plus d'avions et pour se rendre à Hadramaout, pour travailler, se soigner, ou s'approvisionner et la seule possibilité qui reste aux Socotris, c'est de voyager par mer, sur des embarcations en bois.

Or le gouvernement Hadi vient d'interdire ces embarcations imposant de nouveaux moyens de transport plus modernes. Mais à quel prix pour ces populations démunies de tout et dont la survie relève souvent des aides humanitaires ? La guerre qui a mis fin aux projets de tourisme durable, a aggravé les conditions de vie sur l'île qui sont par ailleurs très rudes, en raison du climat.

Le cyclone «Chapala» qui a frappé l'archipel en novembre

2015 a détruit les maisons et la production agricole des familles surtout celles habitant dans les zones situées près de la côte. Des milliers de pêcheurs qui ont perdu leurs embarcations, ont dû fuir vers les montagnes pour échapper à la violence des vents et aux vagues déchaînées.

Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a dénombré plus de 1 600 familles qui ont dû recevoir une aide d'urgence, en tentes, couvertures et ustensiles de cuisine, après le cyclone «Chapala» qui a touché Hadramaout, Shabwa, Al Maharah puis Socotra. «Soixante-seize pour cent de la population, soit 1,4 million de personnes, dans ces gouvernorats avaient déjà besoin d'une aide humanitaire, y compris plus de 100 000 personnes déplacées ainsi que plus de 27 000 réfugiés et migrants», selon le HCR.

Une nouvelle fois, le Yémen, pays de la reine de Saba, pays à la beauté et l'architecture unique, qui lui ont valu le qualificatif d'«Arabie heureuse», a été victime d'une guerre déclenchée par son voisin saoudien à la tête d'une coalition de plus de dix pays, dont les monarchies du Golfe (à l'exception d'Oman). Le conflit qui a déjà fait plus de 11 000 victimes, surtout des civils, détruit l'essentiel des infrastructures économiques et sociales du pays mais qui s'attaque aussi à son patrimoine archéologique et historique, dont certains admis au patrimoine mondial.

Ainsi la vieille ville de Sanaa (classée par l'Unesco patrimoine mondial en 1986) a été bombardée le 12/6/2015 par l'aviation de la coalition qui l'a ciblé à plusieurs reprises et détruite en partie. La coalition qui bombarde tous les jours le Yémen, a également pris pour cible le

12/05/2015 et détruite en partie la ville historique de Zabid (Hodeidah) admise au titre de patrimoine mondial en 1993. Même le barrage de Maarib, le premier construit dans la Péninsule arabique et dans le monde (vers 750 à 700 av. J.-C) a fait également l'objet de plusieurs attaques de la coalition arabe.

Dans les villes côtières, de nombreux pêcheurs ont été tués en mer, les embarcations de pêcheurs détruites, 13 ports (maritimes et secs) attaqués, les ressources halieutiques, les entrepôts et les grands marchés de poisson, ont été pris pour cible par la coalition saoudienne. Ce qui a entraîné la famine dans certaines villes côtières comme Hodeidah, (nord-ouest), selon un plan qui vise à faire le plus de victimes, en utilisant la faim comme arme de guerre en détruisant leurs moyens de subsistance, le blocus faisant le reste. N'est-ce pas là un génocide ?

Mais les acteurs de cette guerre injuste contre le peuple yéménite, ont confectionné un plan machiavélique pour Socotra, qui consiste à l'offrir en location, pour une durée de 99 ans, selon une proposition du gouvernement fantoche d'Abd Rebbou Mansour Hadi, aux Emirats arabes unis, membre de la coalition en guerre contre le Yémen, selon des révélations de la presse. Quels sont les dessous de cette sordide transaction et les projets qui la sous-tendent ? Que prévoient-ils pour Socotra ; tourisme de luxe, tourisme de masse ? Or seul l'écotourisme, ou le tourisme durable peut être pratiqué dans cette île naturelle si on ne veut pas la détruire. Cette transaction qui menace l'avenir de Socotra n'est-elle pas contraire à la Convention signée par le gouvernement yéménite avec l'Unesco qui prévoit l'obligation pour les parties signataires de protéger et de préserver l'île ?

Mais ceux qui ont conclu cette transaction et qui quotidiennement exterminent une nation millénaire, bombardent ses écoles, ses routes, ses hôpitaux et jusqu'à ses cimetières et mettent en ruines le patrimoine de l'une des plus anciennes civilisations du monde, ne peuvent avoir pour souci de protéger Socotra et ses habitants.

Mais Socotra, patrimoine naturel mondial doit être défendu par tous ceux qui ont à cœur la préservation de la nature et le droit des peuples autochtones à vivre en paix dans leur environnement sans être menacés par la piraterie, les puissances de l'argent ou les puissances militaires. Le cri de détresse des Socotris sera-t-il entendu ?

H. A. K.

Souk Ahras

Lancement de la réalisation de 1 500 logements location-vente

■ Un projet portant réalisation de 1 500 logements location-vente de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) vient d'être lancé dans la ville de Souk Ahras, a indiqué le directeur du logement, El Djilali Kebas.

Par Hatem D.

Ce quota d'habitations, implanté au plan d'occupation du sol (POS) n°9, à proximité de l'université Mohamed-Cherif-Messaâdia, au chef-lieu de wilaya, a été confié à une entreprise algérienne privée, a précisé la même source, détaillant que le chantier est en phase des travaux de terrassement. L'année 2017, a-t-il ajouté, sera marquée par le lancement du chantier de réalisation d'un quota de 500 logements AADL dans la commune de M'daourouch en plus de 300 autres prévus dans la

ville de Sedrata Le programme AADL affecté à la wilaya Souk Ahras est jugé «important» mais demeure insuffisant pour satisfaire les demandes de 2 100 souscripteurs au programme AADL. La même source a, par ailleurs, indiqué qu'un autre projet portant la réalisation de 9 000 unités de logements publics locatifs (LPL) est en cours de concrétisation, dont 2 900 segments sont implantés au chef-lieu de wilaya, précisant que le rythme des travaux est «appréciable». La réception de la première tranche de ce projet est prévue au cours du deuxième semestre de l'année prochaine,



Ph. > D. R.

a-t-on encore noté. S'agissant de l'habitat rural, la même source a souligné que pas moins de 1 416 segments du genre ont été réceptionnés dans la wilaya, les onze premiers mois de l'année en cours, indiquant que ce programme a contribué à donner une «image valorisante» des zones rurales dans cette wilaya, permis de sédentariser les habitants dans leurs localités d'origi-

ne et ouvert des perspectives dans la promotion des activités agricoles dans la région. La totalité des programmes d'habitat, tous segments confondus, en réalisation à travers les nombreuses communes de la wilaya de Souk Ahras, permettra de répondre à 80%, à la fin de l'année 2017, aux demandes de logement formulées dans cette wilaya, a-t-on encore noté, pré-

sant que le renforcement des chantiers avec des entreprises de réalisation et le suivi régulier des chantiers par les autorités locales permettront de respecter les délais impartis. Avec la réception de ces projets, le taux d'occupation par logement (TOL) dans la wilaya passera de 5,1 à 4,3, a-t-on conclu.

H. D./APS

Constantine

Hausse sensible de la production des fourrages

Une hausse «sensible» de la production des fourrages a été enregistrée dans la wilaya de Constantine, au titre de la saison agricole 2015-2016, par rapport à celle précédente, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). La production des fourrages réalisée au titre de cette saison a atteint 470 550 quintaux contre 300 600 quintaux recensés, au titre de la campagne agricole 2014-2015, a

précisé le chef du service de l'organisation et de la production et de soutien technique à la DSA, Djamel Benseradj. La production des fourrages enregistrée cette année a été réalisée sur une surface de 7 535 hectares, selon le même responsable, qui a fait remarquer que le rendement moyen par hectare est estimé à 62 quintaux, contre 56 quintaux/hectare dénombré, au titre de la campagne agricole dernière.

Les conditions climatiques favorables enregistrées, notamment la bonne pluviométrie, la réussite des campagnes de sensibilisation sur la résorption des terres en jachère ont donné lieu à une adhésion des agriculteurs à cette filière, a-t-on noté, rappelant que cette filière est soutenue par l'Etat dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant son développement et la promotion de la production laitière,

ainsi que la réduction des terres en jachère. La hausse de la surface agricole consacrée à cette production, passant de 5 330 hectares dénombrés au titre de la campagne agricole 2014-2015 à 7 535 hectares actuellement, est également à l'origine de cette augmentation, ajoute la même source. Les communes de Beni H'midene, Aïn Smara et El Khroub sont les zones les plus productives des fourrages dans

la wilaya de Constantine, selon les services de la DSA. Une superficie de quinze hectares parmi la surface globale consacrée à cette production a été endommagée par la grêle, la sécheresse et les fortes pluies, a-t-on signalé de même source.

L. O.

Mascara Les communes de Maghda et Sidi Boussaid bénéficient du gaz de ville

LE RÉSEAU de distribution de gaz de ville sera prochainement mis en service au profit de 1 152 foyers des communes de Maghda et Sidi Boussaid, dans la wilaya de Mascara, a-t-on appris du directeur local de l'énergie. Les travaux de raccordement de ces deux communes au réseau de gaz de ville ont été achevés et les premiers tests techniques ont été effectués avec succès. Ce sont quelque 67 foyers de la commune de Maghda et 547 autres de la localité de Sidi Boussaid qui bénéficieront de cette source d'énergie. Les travaux de raccordement de la commune de Maghda à ce réseau de gaz de ville a nécessité une enveloppe de 260 millions DA alors que 830 millions DA ont été débloqués pour les travaux concernant la commune de Sidi Boussaid. Par ailleurs, quelque 2 600 foyers de la commune d'El Hachem seront alimentés en gaz de ville. Le projet a nécessité un investissement de 1,177 milliard DA.

R. R.

Naâma

1 163 familles ciblées par le programme de développement rural intégré

Plus de 1 163 familles sont ciblées par le programme de développement rural intégré, en cours d'exécution dans la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la Conservation des forêts de la wilaya. Visant l'amélioration des conditions de vie du citoyen et la fixation des populations dans les zones steppiques et agricoles, ce programme, dont l'exécution est à un stade avancé, prévoit 33 opérations

pour un financement de 152 millions DA, destinées à améliorer le cadre de vie rural, a expliqué le responsable du bureau d'extension des richesses et protection des terres à la conservation, Hamid Mohamed. Supervisé par l'entreprise nationale de génie rural, ce programme a permis jusqu'ici l'installation, pour une enveloppe de 25 millions DA, de kits solaires pour l'électrification au profit de 120 foyers en

régions enclavées et montagneuses, à travers six communes de la wilaya. Selon la même source, ce programme a donné lieu à l'aménagement de 19 km de pistes d'accès et de désenclavement à travers les communes d'Ain Benkhalil et Asla, ainsi que la protection des sols contre l'érosion causée par les crues sur des terres de mise en valeur à travers cinq communes de la wilaya de Naâma.

Un total de 225 unités d'élevage ovin, d'un coût de 27 millions DA, de 83 unités d'élevage de bovins, d'un montant de 17 millions DA, ainsi que 16 unités apicoles pour 1,4 million DA, ont également été attribuées à de petits éleveurs, sinistrés par la sécheresse, au titre du Fonds national de développement rural et agricole, a-t-on ajouté de même source.

H. N.

Médéa

Remise d'actes de concession à des investisseurs

Une cérémonie de remise d'actes de concession au profit d'investisseurs, issus de différentes régions du centre du pays, a été organisée au siège de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), en présence des autorités locales et des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie ainsi que du Forum des chefs d'entreprise

(FCE). Au total, cinquante-sept actes de concession d'assiettes foncières, ventilées à travers plusieurs zones d'activités de la région, ont été attribués à des investisseurs dont les projets, qui couvrent divers domaines d'activités, avaient obtenu récemment le quitus du comité d'investissement de la wilaya. Saisissant l'occasion de la pré-

sence de nombreux investisseurs ayant déjà entamé leurs projets, le chef de l'exécutif local Mostéfa Layadi, a réaffirmé la disponibilité des pouvoirs publics à accompagner et à aider les investissements «sérieux et solvables» en mesure d'apporter une plus-value à la région. Il a rappelé, dans ce contexte, les efforts consentis

par l'Etat, tant au plan des infrastructures qu'en matière de législation, afin d'éliminer toutes les entraves susceptibles de freiner l'investissement et encourager les hommes d'affaires nationaux à prendre une part active dans la construction de l'économie du pays.

APS

Sahara occidental

La décision de la CJUE, une étape «clé» vers la fin de l'exploitation des richesses

■ La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur l'accord commercial entre l'UE et le Maroc est une étape juridique «clé» vers la fin de l'exploitation des richesses des Sahraouis, a affirmé à Londres, la présidente de l'Observatoire des ressources naturelles du Sahara occidental, Western Sahara Resource Watch (WSRW), Joanna Allen.

Par Halim T.

Joanna Allen qui assure la présidence tournante de WSRW et qui est membre actif de sa branche britannique, Western Sahara Campaign UK, a souligné dans une contribution médiatique que la décision de la justice européenne de mercredi dernier est une étape juridique clé «pour mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles de du Sahara occidental et un avertissement pour les entreprises qui veulent établir des accords qui concernent le territoire occupé sans le consentement du peuple sahraoui». Mercredi dernier, un arrêt de la CJUE avait conclu que les accords d'association et de libéralisation établis entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental en raison de son statut spécifique garanti par la charte des Nations unies. La contribution d'Allen, publiée dans le quotidien écossais *The National*, relève que la décision de la CJUE a «une importance énorme et un impact sans précédent» sur le reste des entreprises

Libye/pétrole

Levée d'un blocus sur deux oléoducs

DEUX OLÉODUCS pétroliers dans l'ouest de la Libye ont rouvert après la fin d'un blocus, ouvrant la voie à une hausse de la production, s'est félicitée la Compagnie nationale de pétrole (NOC). Des gardes des installations pétrolières de la ville de Zentan (ouest) avaient bloqué les deux oléoducs à l'été 2014 en réaction à la prise de contrôle de la capitale Tripoli par une coalition de milices rivales, Fajr Libya. Ils ont annoncé la semaine dernière dans un communiqué mettre fin à leur mouvement. «Je me réjouis de l'annonce (...) de la levée des blocus sur tous les pipelines», a réagi le président de la NOC, Mustafa Sanalla, cité dans un communiqué de la compagnie. «Pour la première fois en près de trois ans, notre pétrole peut couler librement», a-t-il ajouté, se félicitant d'un «événement très significatif qui aidera au rétablissement de notre économie». La Libye produit actuellement autour de 600 000 barils par jour et compte doubler sa production en 2017, notamment après la réouverture de terminaux pétroliers dans l'est du pays qui étaient eux aussi bloqués.

R. M.



PH : DR

controversées qui activent dans le territoire occupé par le Maroc, le Sahara occidental, et toutes celles qui ambitionnent d'établir un accord qui concernera les ressources du Sahara occidental. «L'impact de la décision juridique est tellement important qu'il fait d'elle une grande victoire pour le peuple sahraoui, qui lutte pour l'indépendance contre son occupant voisin depuis plus de quatre décennies», est-il écrit. Il est précisé que «l'une des raisons qui expliquent pourquoi le Maroc occupe toujours le Sahara occidental est son activité lucrative d'exploitation et de ventes des ressources naturelles du Sahara occidental». «Mettre fin à ces ventes, c'est supprimer un obstacle majeur à l'autodétermination du Sahara occidental», a estimé la présidente de WSRW. Elle explique que «bien que la décision de LA CUJE s'applique uniquement à l'accord commercial UE-Maroc, elle constitue un précédent juridique clair pour tous les Etats et les sociétés qui sont actifs dans le territoire occupé sans le consentement du peuple sahraoui». L'exemple de l'Ecosse, qui fait l'objet d'une affaire judiciaire en cours, déclenchée par Western Sahara Campaign UK contre le gouvernement britannique, est cité par WSRW. Il est rappelé que la compagnie énergétique, Cairn, dont le siège est dans la capitale écossaise, Edimbourg, et qui a un bureau à Londres, est une des premières entreprises ayant opéré dans l'offshore sahraoui en décembre 2015. Des bailleurs de fonds ont refusé de lui accorder des financements pour des raisons d'éthique, à cause de ses activités au Sahara occidental.

Joanna Allen est revenue sur l'historique du drame de la colonisation du Sahara occidental et a évoqué «le référendum de l'autodétermination qui est toujours en suspens et la situation des droits de l'Homme des Sahraouis, la pire dans le monde», selon elle. La militante britannique des droits du peuple du Sahara occidental enseigne actuellement la littérature sahraouie et le rôle de la culture dans la lutte pacifique, à l'Université britannique de Durham.

Sidati appelle l'UE à veiller au respect du droit international

Le ministre sahraoui délégué pour l'Europe, Mohamed Sidati, a exhorté à Bruxelles, l'Union européenne (UE) à «veiller» au respect du droit international et à «l'application» de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union (CJUE) qui a conclu que les accords d'association et de libéralisation entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental.

«Nous devons, à présent, s'assurer que l'UE suivra et appliquera l'arrêt de la CJUE et s'en tenir au respect du droit international», a-t-il déclaré, exprimant son «ferme souhait» de voir les Etats membres de l'UE «s'assurer, dorénavant, que le droit international au Sahara occidental n'est pas violé par des entités minoritaires au sein de l'Union». Enumérant les «nombreuses preuves» sur la présence d'entreprises européennes dans les territoires occupés du Sahara occidental, M. Sidati a invité l'UE à «tirer les conclusions» et à

prendre les mesures nécessaires pour que ces entreprises se conforment à la légalité internationale.

Il a assuré que l'accord de pêche UE/Maroc qui fait l'objet d'un recours similaire devant le tribunal européen «doit être combattu», marquant la détermination des Sahraouis à se battre «jusqu'à ce que justice soit rendue au peuple sahraoui». Se félicitant de la décision de la CJUE qui a confirmé que les accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental en raison de son statut spécifique garanti par la charte des Nations unies, le ministre a estimé que l'arrêt de la Cour «s'adresse essentiellement à l'UE pour qu'elle s'en tienne au droit international et réfute toute prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental». «La CJUE met en exergue l'arrêt de la Cour internationale de justice de 1975 qui ne reconnaît au Maroc aucun droit de souveraineté sur le Sahara occidental», a-t-il souligné, relevant que les magistrats européens ont indiqué que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est «incontournable». Selon le ministre sahraoui, les magistrats européens ont affirmé «avec force» que la question du Sahara occidental relève «éminemment» du droit international et fait l'objet d'un processus de décolonisation mené sous l'égide des Nations unies. Il s'est félicité, à ce titre, des précisions apportées par les magistrats de la CJUE qui ont affirmé «sans appel» que le Sahara occidental est un territoire distinct et constitue même un territoire tiers par rapport au

Maroc et par conséquent, «le Maroc ne peut en aucun cas englober le Sahara occidental dans une quelconque transaction ou accord avec l'UE». En effet, dans son arrêt rendu ce mercredi, la CJUE relève que «compte tenu du statut séparé et distinct garanti au territoire du Sahara occidental en vertu de la charte des Nations unies et du principe d'autodétermination des peuples, il est exclu de considérer que l'expression "territoire du Royaume du Maroc", qui définit le champ territorial des accords d'association et de libéralisation, englobe le Sahara occidental et, partant, que ces accords sont applicables à ce territoire».

Il a fait remarquer, dans ce contexte, que l'arrêt de la CJUE est «une référence constante au droit international et au respect des droits du peuple sahraoui», saluant, particulièrement, la reconnaissance par la CJUE de la nécessité de tenir compte de la volonté du peuple du Sahara occidental concernant l'exploitation de ses ressources naturelles. Rappelant le principe de l'effet relatif des traités en vertu duquel un traité ne doit ni nuire ni profiter à des tiers sans leur consentement, la Cour a estimé que «le peuple de ce territoire doit être regardé comme un tiers susceptible d'être affecté par la mise en œuvre de l'accord de libéralisation».

Cependant, la CJUE a constaté qu'«il n'apparaît pas que ce peuple ait consenti à ce que l'accord soit appliqué au Sahara occidental».

H. T./APS

Colonisation

Israël sur la défensive après la résolution de l'ONU

■ «Honteuse», «absurde»: Israël a fait pleuvoir les critiques sur la résolution contre les colonies adoptée à l'ONU, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu s'en prenant plus particulièrement au gouvernement Obama, qui aurait enfin montré son «véritable visage».



Ph. > D. R.

Le Conseil de sécurité a voté le texte vendredi, l'abstention des États-Unis ayant permis l'adoption de la première résolution de l'ONU depuis 1979 condamnant Israël pour sa politique de colonisation. «La décision qui a été prise est biaisée et honteuse, mais nous la surmonterons (...) cela prendra du temps mais cette décision sera annulée», a déclaré M. Netanyahu lors d'une cérémonie retransmise à la télévision israélienne samedi. De son côté, le président élu américain Donald Trump a regretté dans un tweet samedi cette «grande défaite (...) pour Israël», estimant

que cette résolution allait rendre «beaucoup plus difficiles» les négociations de paix. «Dommage, mais nous y arrivons quand même !», a-t-il encore tweeté après ce vote lors duquel les États-Unis se sont abstenus au lieu de mettre leur veto, ce qui constituait un renversement de leur position habituelle sur ce dossier. Dès vendredi, Donald Trump avait déjà promis sur Twitter qu'après sa prise de fonction, le 20 janvier, «les choses seraient différentes» à l'ONU. Benjamin Netanyahu, qui entretient des relations notoire-

ment exécrables avec l'actuel président Barack Obama, s'en est pris à son gouvernement, qu'il a accusé d'avoir fait «un coup anti-israélien honteux aux Nations unies». M. Netanyahu a affirmé que M. Obama avait brisé un engagement américain datant de l'époque du président Jimmy Carter de ne pas «dicter les termes de la paix à Israël au Conseil de sécurité des Nations unies». Un haut responsable israélien, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, avait estimé plus tôt dans la journée que l'abstention des États-Unis à l'ONU révélait «le véritable visage de l'administration américaine». «Maintenant, nous sommes en mesure de comprendre avec qui nous avons eu affaire ces huit

dernières années», avait-il ajouté.

Même si la résolution ne prévoit pas de sanctions contre Israël, les responsables israéliens craignent qu'elle ne facilite les poursuites à la Cour pénale internationale et n'encourage des sanctions contre les produits des colonies. Vendredi, dans un communiqué, les services de M. Netanyahu avaient accusé le gouvernement Obama de s'être «associé en coulisses» à la «ligue anti-israélienne» à l'ONU. L'État hébreu «attend avec impatience de travailler avec le président élu Donald Trump et avec tous nos amis au Congrès, Républicains comme Démocrates, pour neutraliser les effets néfastes de cette résolution absurde», selon le communiqué. Washington, plus important allié d'Israël, a traditionnellement servi de bouclier diplomatique à l'État hébreu en le protégeant des résolutions de l'ONU. Mais, frustrés par des années d'efforts diplomatiques infructueux, les États-Unis ont justifié leur abstention par l'impact de la colonisation sur la recherche de la paix au Proche-Orient. «On ne peut en même temps défendre l'expansion des colonies israéliennes et une solution à deux États», comme le fait Benjamin Netanyahu, a déclaré l'ambassadrice américaine aux Nations unies Samantha Power.

La résolution votée vendredi exhorte Israël à «cesser immédiatement et complètement toute

activité de colonisation en territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est», affirmant par ailleurs que les colonies israéliennes «n'ont pas de valeur juridique» et sont « Dangereuses pour la viabilité d'une solution à deux États». En réaction, M. Netanyahu a très vite annoncé une réévaluation de «tous les engagements d'Israël avec l'ONU (...) et la présence en Israël de représentants de l'ONU». Il a précisé qu'il avait donné l'ordre de réduire de 30 millions de shekels (environ 7,5 millions d'euros) le financement par Israël de cinq organismes de l'ONU «particulièrement hostiles» à Israël. Nabil Abu Roudeina, un porte-parole du président palestinien, Mahmoud Abbas, a qualifié cette résolution de «grand camouflet» pour Israël, estimant qu'il s'agissait «d'une condamnation internationale unanime de la colonisation». Pour le numéro deux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Erakat, il s'agit «d'un jour historique» et d'une «victoire (...) du droit international». Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, a dit espérer que cette résolution fasse naître «un élan permettant d'intensifier les appels pour pousser la partie israélienne à se conformer à cette résolution et à l'ensemble des décisions internationales liées à l'arrêt de la colonisation».



Points chauds

Symbole

Par Fouzia Mahmoudi

On a pu sentir à plusieurs reprises que les prises de positions officielles de Barack Obama sur le Proche-Orient et ses convictions personnelles sur la question pouvaient éventuellement être différentes. Quelque chose dans son attitude générale laissait entrevoir une conviction autre que celle qu'il affichait. Par ailleurs, il n'a jamais hésité à froisser l'allié israélien lorsqu'il le fallait et à dire quelques vérités même si officiellement, à l'ONU par exemple, la Maison-Blanche a toujours suivi la ligne officielle en faveur de l'État hébreu quelles que soient les transgressions faites par les dirigeants israéliens. Mais contrairement aux administrations américaines précédentes, l'administration Obama n'a jamais tergiversé et lorsqu'il a fallu hausser le ton, les émissaires du président démocrate ont su se montrer fermes et tranchants. Et le dernier épisode qui avait le plus entamé les relations entre Obama et le Premier ministre Benjamin Netanyahu est sans aucun doute l'accord sur le nucléaire avec l'Iran. Cet épisode a d'ailleurs si profondément marqué les deux pays que beaucoup pour la première fois envisageaient une altération à long terme de la relation «spéciale» qui unit les deux nations. Les républicains américains avaient brutalement condamné le «comportement» et les décisions du président démocrate qui avaient mené à une telle crise, sans précédent avec leur allié le plus proche. L'on se souvient d'ailleurs comment le président républicain du Congrès avait invité Netanyahu qui avait pour la première fois fait le déplacement sans une invitation officielle de la Maison-Blanche. Une telle entorse au protocole avait à l'époque suscité moult interrogations sur le futur des rapports entre les deux dirigeants. Or, il semblerait qu'avant de quitter définitivement la Maison-Blanche et après huit années de présidence, Barack Obama se soit permis de faire entendre sa propre voix, suscitant l'ire d'Israël, comme l'on s'en doute mais également de son pays, que cela soit les médias ou le tout Washington qui lui reproche d'avoir «abandonné» l'ami israélien. En ne mettant pas son veto à la résolution qui condamne la colonisation israélienne, Obama a surpris le monde entier bien que ce vote, aussi symbolique soit-il, n'ait pas vraiment de portée sur le long terme. Reste à savoir si les Israéliens pardonneront ce faux pas au futur président Donald Trump qui a déjà fait savoir qu'il condamnerait la prise de position d'Obama.

F. M.

Attentat de Berlin

Arrestation en Tunisie de proches d'Anis Amri

Les autorités allemandes recherchent d'éventuels complices de l'auteur présumé de l'attentat de Berlin, alors que trois proches d'Anis Amri, dont son neveu, ont été interpellés en Tunisie. Les trois hommes arrêtés samedi en Tunisie sont membres d'une «cellule terroriste (...) liée à Anis Amri», tué vendredi en Italie, a annoncé le ministère tunisien de l'Intérieur, sans toutefois mentionner un lien quelconque avec l'attaque de Berlin. Parmi eux figurent le neveu d'Amri qui, selon le ministère, a fait allégeance au groupe État islamique comme son oncle et a «avoué être en contact» avec ce dernier via «l'application cryptée Telegram pour échapper à la surveillance policière». Il a également affirmé, toujours selon Tunis, que son oncle était «l'émir» d'un groupe jihadiste en Allemagne connu sous le nom de brigade «Abou al-Walaa» et que ce dernier lui avait «envoyé des sommes d'argent» par voie postale sous une fausse identité, pour l'aider à le rejoindre. En Allemagne, l'enquête se concentrait sur le parcours exact d'Amri depuis Berlin jusqu'à Milan où, trois jours après l'attentat, il a fini sa cavale sous les balles d'un jeune policier lors d'un contrôle

de routine dans une banlieue ouvrière perdue et sans âme de 80 000 habitants qui accueille une grosse plate-forme de bus par laquelle transitent chaque jour de nombreux étrangers. «Maintenant, il est d'une grande importance de déterminer si dans la préparation et l'exécution de l'attentat du marché de Noël», qui a fait 12 morts, puis dans «la fuite du suspect, il y a eu un réseau de soutien, un réseau d'aide, des complices», a dit vendredi le chef du parquet anti-terroriste, Peter Frank. «Comment a-t-il bien pu gagner l'Italie depuis Berlin ?», demandait samedi le journal Bild, s'étonnant qu'il ait pu fuir au nez et à la barbe de toutes les polices du pays. L'homme a transité par la France, en l'occurrence Lyon et Chambéry (est), pour arriver jeudi soir dans la banlieue nord de Milan. Des billets de train pour un trajet Lyon-Chambéry-Milan, via Turin, ont été retrouvés sur lui, et au moins l'un d'eux a été payé en liquide jeudi en début d'après-midi, selon une source française proche de l'enquête. Les enquêteurs cherchent aussi à savoir par quel moyen de transport l'homme est arrivé à Lyon – train, bus ou voiture –, et par où il est

passé après avoir pris la fuite. Dans une Allemagne placée sous haute sécurité, la police a par ailleurs annoncé samedi la remise en liberté sans poursuite de deux frères originaires du Kosovo, interpellés jeudi car les enquêteurs les soupçonnaient de préparer un attentat contre un des plus grands centres commerciaux d'Allemagne, à Oberhausen (ouest). «Les soupçons contre ces deux suspects salafistes n'ont pas pu être étayés», a indiqué la police. Au lendemain de la mort d'Anis Amri, de nombreux Berlinoises ont visité le marché de Noël visé par l'attaque au camion-bélier, allumant des bougies ou déposant des fleurs en mémoire des victimes, toutes désormais identifiées. Sept d'entre elles sont des Allemands. Les autres sont polonais, israélien, tchèque, ukrainien et italien, selon la police.

Les autorités allemandes doivent désormais rassurer une opinion inquiète après l'attentat qui a aussi révélé des failles importantes dans le dispositif antiterroriste du pays, qui n'a pas réussi à arrêter à temps Anis Amri alors qu'il était connu depuis longtemps pour sa radicalisation et sa dangerosité.



Sfax, capitale de la culture arabe 2016

Des activités annulées en raison de problèmes financiers

■ Le comité exécutif de la manifestation «Sfax, capitale de la culture arabe 2016» a annulé une série d'activités programmées pour le mois de décembre à cause d'une «crise économique aiguë» et la «non attribution de fonds par le ministère des Finances», a indiqué, samedi, le service presse de la manifestation dans un communiqué.

Par Adéla S.

Le comité exécutif de la manifestation a déploré «une trésorerie encore vide malgré des promesses de versement d'allocations dans les plus brefs délais pour payer les dettes et poursuivre le parachèvement des programmes culturels prévus». Le comité exécutif se dit, selon l'agence TAP qui

cite le communiqué, «complètement paralysé pour poursuivre ses activités ou pour réaliser une manifestation quelle que soit sa nature».

Les programmes annulés sont, selon le communiqué, une rencontre sur «la culture pour enfants à l'ère des mutations dans le monde arabe» (22-23 décembre), une conférence sur le «Rôle de la pensée dans la lutte antiterroriste» (24-25 décembre), une «Foire des



instruments de chirurgie chez les Arabes» (26 décembre) et la 4^e Rencontre des musiques du

monde. Un autre évènement intitulé «Les quatre saisons de la poésie» auquel étaient invités les

grands poètes arabes Adonis et Abdel Muti Hijazi, a été aussi annulé. A. S./APS

Mostaganem

Coup d'envoi des Journées du théâtre pour enfants

Les Journées du théâtre pour enfants ont débuté samedi au théâtre régional «Si Djillali-Benabdelhalim» de Mostaganem, en hommage au comédien, le regretté Mohammed Raouf Ikache, plus connu sous le nom artistique de «H'didouane». La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée en

présence d'un grand nombre de jeunes spectateurs, accompagnés de leurs parents, a été marquée par des jeux de magie exécutés par des membres d'une association d'El Eulma, et par un spectacle comique interprété par le comédien Hamza Feghouli, qui campait le rôle de «Mama

Messaouda» et donnait la réplique à «H'didouane», son binôme, tout au long de son parcours. Cette manifestation culturelle, coïncidant avec les vacances scolaires d'hiver, se poursuivra jusqu'au 29 décembre en cours au théâtre régional et la maison de la culture, avec, à l'affiche, des jeux et des

spectacles produits par huit troupes. Ces journées théâtrales pour enfants sont initiées par le théâtre régional de Mostaganem, en collaboration avec la direction de wilaya de la culture. D'autre part, le théâtre régional a prévu, du 28 au 31 décembre, une manifestation «Afraha Misk El Ghanaim»,

dans le cadre de «Mostaganem, capitale du théâtre 2017» avec au menu trois pièces, «Hob Fi Khadaa» de la coopérative Othmania d'Oran, «Teyoucha» de la coopérative «Amis de Nedjma» de Sétif et «Terchaqa» du Théâtre national algérien et un «one man show».

F. T.

Biskra : Concours du meilleur poème sur le Prophète

Kehmes et Bounkanou lauréats

Les poètes Messaoud Kehmes et Ramdane Bounkanou ont remporté le premier prix du concours national du meilleur poème à la louange du Prophète de l'Islam, Mohamed (QSSSL) lors d'une cérémonie religieuse tenue vendredi soir à la mosquée de la Zaouia Kadiria de la ville de Biskra.

Le poète Messaoud Kehmes de la commune de Taibet, dans la wilaya de Ouargla, a concouru avec le poème «Errahma El Mohdat» et Ramdane Bounkanou d'El M'ghaier, de la wilaya d'El Oued, a proposé «Ila Sakin el

Madina el Mounaouara». Le prix est doté d'une prime de 50 000 DA.

Cinquante poèmes étaient en lice pour ce concours national du meilleur poème à la louange du Prophète, signés par des poètes et poètes venus de plusieurs wilayas du pays, a précisé à l'APS le secrétaire général de la zaouia Kadiria, Mohamed Brahmi, soulignant que les critères retenus par le jury chargé de sélectionner les œuvres en lice ont été axés, entre autres, autour du style poétique, la maîtrise de la langue et la profondeur des idées.

Le concours de la zaouia El Kadiria, du chef-lieu de wilaya de Biskra, avait été lancé en novembre dernier, et une prime de 10 000 dinars a été octroyée pour le poème, lauréat du premier prix.

Au cours de la traditionnelle «semaine du Mawlid Ennaoboui» qui se tient annuellement au siège de la zaouia Kadiria, des conférences sur la Sira (Conduite) du Prophète ont été présentées et à travers desquelles les conférenciers, dont Slimane Ouled Khesal, a fait ressortir les nobles et transcendantes valeurs inhérentes à

l'Islam et les qualités du Prophète de l'Islam. Au cours de cette semaine de célébration de la naissance du Messager de Dieu, Mohamed (QSSSL), Maamoune El Kacimi, cheikh de la zaouia El Hamel de M'sila, a été honoré, en reconnaissance de ses efforts déployés au service de la religion et de la nation. Des centaines de personnes ont pris part à cette rencontre marquée par la prestation de la troupe d'El In Chad relevant de la zaouia El Kadiria de la ville de Mesâad (Djelfa).

H. N.

Histoire

«Un rescapé du Commando Ali Khodja», parution des mémoires de Abdelkader Bliidi

Le livre «Dans les maquis de la liberté», regroupant les mémoires et témoignages d'un rescapé du Commando Ali Khodja», en l'occurrence Abdelkader Bliidi dit «Si Mustapha», est paru officiellement samedi à Alger.

Le livre qui se veut une contribution sur l'une des facettes de la glorieuse guerre de Libération nationale, notamment l'unité des combattants de la Zone I, Wilaya IV, a été présenté lors d'une conférence de presse en présence de son auteur, des compagnons d'armes et figures emblématiques de la Révolution, à l'instar de Rabah Zerari dit «commandant Azzedine» et de Youssef Khatib (colonel Hassan, chef de la Wilaya IV historique), Lakhdar Bouregaâ (commandant de la Wilaya IV), l'officier supérieur de l'ALN et responsable de l'armement et ravitaillement général pour la région Ouest durant la Révolution, Mohamed Boudaoud, la moudjahida Baya El Kahla et des rescapés du commando Ali Khodja, ainsi que des personnalités médiatiques et des universitaires. A cette occasion, «Si Mustapha» qui a tenu à rendre un vibrant hommage au martyr Ali

Khodja, a plaidé pour l'entretien de la mémoire et sa transmission aux futures générations dans son intégralité, exhortant tous ceux qui ont contribué à la libération du pays à apporter leur contribution dans l'écriture de l'histoire du pays, mais aussi à perpétuer la mémoire de ceux qui ont payé de leur vie le prix de l'indépendance.

Il a estimé que le témoignage de chacun «permettra d'apporter les informations nécessaires à même de faire des éclairages en rapport avec des périodes données et aux historiens de consigner toute cette mine de données dans des livres».

«Si Mustapha» demeure, «convaincu que faire connaître notre glorieux passé et notre combat pour se libérer du joug colonial, passe par les établissements scolaires, notamment les lycées et les universités, en relatant tout ce qui s'est passé aux jeunes, même ce qu'on considère comme des erreurs».

«Notre génération a vécu ces événements, mais les générations montantes sont en droit de connaître ce qui fait le fondement de son présent et son avenir et connaître ceux qui ont pris les armes et combattu l'une des plus grandes

puissances coloniales de l'époque», soutient-il.

Ne se limitant pas aux aspects héroïques et aux faits d'armes, Mustapha Bliidi, né au sein d'une famille de chahid, revient à travers le récit, explique-t-il lors de cette rencontre, sur le contexte social en évoquant ses origines paysannes pour mettre en relief le rôle de cette catégorie de la société dans la Révolution.

«Je suis paysan et fier de l'être», a-t-il clamé

Né en 1935 à Bliidi, Mustapha Bliidi a fait son apprentissage du nationalisme auprès de Souidani Boudjemaâ et Tayeb Djoughlali. Il a intégré vite les rangs de l'ALN de la Zone VI (future Wilaya IV) conduite par le colonel Amar Ouamrane et connaît les péripéties du combat avec le commando Ali Khodja.

Le livre, publié aux éditions Rafar, est écrit par le journaliste Mustapha Ait Mouhoub qui en est à son troisième livre sur des acteurs de la guerre de Libération nationale et préfacé par le sociologue et historien Hassan Remaoun.

R. C.

AGENDA CULTUREL

Galerie d'art Aïcha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 30 décembre : Exposition de l'artiste peintre Mohamed el Kamel Zoughailech.

Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition «Alger, je te vois» de l'artiste Rachid Djemaï.

Galerie des Ateliers Bouffée d'art (résidence Sahraoui, Ben Aknoun, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition collective d'arts plastiques par les artistes Valentina Ghanem, Djazia Cherrih, Naïma Doudji, Djahida Houadef, Guita, Adane, Chegrane, Bourdine, Zerarti, Hioun, Belbahar, Zoulid, Dahel, Youcef Hafid et Djeflal.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Lot Bouchaoui 2, Numéro 325, Chéraga, Alger)

Jusqu'au 5 janvier 2017 : Exposition «Symphonie picturale» de l'artiste Souhila Bel Bahar.

Maison de jeunes Akid-Lotfi (Oran)

25 et 26 décembre : Les adeptes de culture manga sont invités à une rencontre intitulée «Otaku no Rakuen».

Coup-franc direct

Un champion en carton

Par Mahfoud M.

Avec les moyens mis à sa disposition, on croyait que l'USM Alger allait écraser le championnat, vu qu'elle est gérée de manière professionnelle et qu'elle ne manque vraiment de rien. Toutefois, la réalité du terrain a fait que ce club est devenu un simple figurant, ne pouvant pas défendre son titre comme il se doit et perdant là où il ne faut pas. Les Rouge et Noir ont montré des signes d'inquiétude à leurs fans qui ne comprennent pas cette régression qui fait que le club est la cible de toutes les formations qui tentent de le descendre pour prouver que l'argent n'est pas tout. Pourtant, la direction a tout fait et tout tenté. Elle a même changé trois coachs cette saison, un record pour le club. Il faut savoir que Soustara était connue pour sa stabilité qui a été ébranlée cette saison, ce qui a donné ces résultats peu reluisants alors que tout le monde pensait que la formation algéroise allait encore dominer les débats dans le championnat DZ. Cela montre, quelque part, que la machine est enrayée et qu'il faudra faire un nouveau diagnostic pour voir ce qui n'a pas marché et tenter de la relancer à nouveau, surtout que la phase retour qui vient à grandes enjambées sera plus difficile.

M. M.

Buteurs du championnat qatari Bounedjah n'est plus le N° 1

L'international algérien, Baghdad Bounedjah, a perdu sa première place au classement des buteurs du championnat qatari de première division de football au profit du Marocain Youcef Al Arabi, qui a porté à 17 son total de buts à l'issue de la 13^e journée clôturée vendredi. Al Arabi a inscrit un triplé lors de la large victoire de son équipe Lekhouiya, qu'entraîne l'Algérien Djamel Belmadi, face à Al Shahania (10-0) où évoluent les deux joueurs algériens Mohamed Tiaïba et Khaled



Gourmi. Pour sa part, Bounedjah est resté muet lors de cette journée qui a vu son équipe Al-Sadd faire match nul sur le terrain d'Al Jaish (1-1). L'attaquant de 25 ans recule à la deuxième place au classement des buteurs avec 15 réalisations. Bounedjah figure

sur la liste élargie de 32 joueurs de la sélection algérienne en vue de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de 2017 prévue au Gabon du 14 janvier au 5 février.

Handisport Encore une année faste pour la discipline

LE HANDISPORT a, une fois de plus, laissé son empreinte sur la scène sportive algérienne par des résultats acceptables au cours d'une année olympique marquée par une participation des «plus honorables» aux 15^e jeux Paralympiques (JP) de Rio. Pour sa sixième participation à cet événement planétaire, le handisport algérien a récolté la bagatelle de 16 breloques (4 or, 5 argent et 7 bronze), synonyme de 27^e place sur 83 pays classés au tableau final des médailles et plus de 170 nations présentes. Encore une fois, c'est l'athlétisme qui a tiré son épingle du jeu avec un total de 15 médailles dont quatre en or avec, à la clé, une 11^e place sur 68 pays classés, un record du monde, quatre d'Afrique et trois performances personnelles. En plus des anciens qui étaient au rendez-vous, à l'instar d'Abdellatif Baka, Nouioua, Saïfi, Berrahal, Medjmedj, Gasmî, Bahlaz, Kardjena, Hamri, Djemai et Hamdi, plusieurs nouveaux jeunes talents ont brillé, que ce soit ceux qui ont été médaillés –

Asmahan Boudjadar (or au poids), Mohamed-Fouad Hamoumou (bronze au 400m) et Abdelaoui Chérine (bronze/judo) –, ou qui ne l'ont pas été, à l'image d'Abderrahim Missouni (6^e au poids), Fouad Baka (4^e au 800m), Sid-Ali Bouzourine (4^e au 400m), Samira Guerioua, Hocine Bettir (powerlifting) et Mehdi Meskine (judo). Pour les responsables techniques, les résultats obtenus ont confirmé, encore une fois, la bonne santé du handisport algérien, sans oublier le fait que la prestation de ces jeunes restera une des «multiples satisfactions» de ces Jeux qui étaient pour eux «très enrichissants sur tous les plans». Le directeur technique national (DTN), Zoubir Aïchaine, qui parle de pronostic «juste» de la Fédération algérienne handisport (FAH), s'est dit «à la fois satisfait de cette belle moisson et content de la prestation de la majorité des athlètes qui n'ont pas démerité, malgré la grosse pression qui pesait sur eux».

Ligue 1 Mobilis (15^e journée) La JSK souffle, l'USMH stoppée

■ La JS Kabylie a attendu l'ultime journée de la phase aller pour remporter sa première victoire à domicile de la saison et c'est le CR Belouizdad qui en a fait les frais, samedi à Tizi-Ouzou (1-0), au moment où le MO Béjaïa a enchaîné un 13^e match sans succès, après sa défaite (1-0) chez le NA Hussein Dey, alors que le RC Relizane est allé ramener un bon nul (1-1) de chez le CA Batna.

Par Mahfoud M.

Le but des Canaris a été inscrit par Mohamed El Hadi Boulaouidet, juste avant la fin de la première mi-temps, et ses coéquipiers ont fini le travail en défendant vigoureusement ce maigre acquis, jusqu'au coup de sifflet final. Un court mais précieux succès qui permet au club du Djurdjura de s'extirper provisoirement de la zone de relégation, pour rejoindre le CR Belouizdad, le CA Batna et le DRB Tadjenanet à la 10^e place, ex aequo avec 16 points chacun. A l'instar des Canaris, le NA Hussein Dey s'est contenté d'un seul but, signé Abdelghani Khat à la 11^e minute de jeu pour s'adjuger les trois points de la victoire contre le MO Béjaïa, et se hisser par la même occasion à la 7^e place, ex aequo avec l'USM Bel-Abbès, avec 21 unités. Les Crabes, eux, qui enchaînent leur 13^e match consécutif sans la moindre victoire, toutes compétitions confondues, restent lanterne rouge et avec désormais cinq longueurs de retard sur l'avant-dernier, le RC Relizane, qui lui est allé chercher un bon nul au cours de cette 15^e journée de chez le CA Batna (1-1). Pourtant, c'est le club des Aurès qui a ouvert la marque à la 55^e minute, par Attouche, mais à force d'insister le RCR a réussi à niveler la marque par Benayed (79'). Une grosse désillusion pour le CAB, qui après cet échec à domicile reste dans la 2^e partie du tableau, avec 16 points, alors qu'une victoire l'aurait mis dans une position plus confortable dans le milieu du classement. Jeudi et vendredi, en ouverture de cette dernière journée de la phase aller, ce sont majoritairement les clubs hôtes qui ont réussi les meilleures affaires, à commencer par le MC Oran, qui s'était emparé seul de la 2^e place



Les Canaris retrouvent le sourire

du classement général, en battant le CS Constantine (2-1). Les Sanafir étaient les premiers à ouvrir le score dans ce match, par Bezzaz (10'), mais la réaction des gars d'El Hamri a été quasi immédiate, puisque juste après l'égalisation de Bentiba, sur penalty (30'), Souibaâ a ajouté un deuxième but à la 35^e minute, offrant ainsi une précieuse victoire à son équipe, qui termine la phase aller en dauphin, avec 28 points. Le club de l'Ouest profite de la défaite concédée par l'USM Alger (3^e, 26 pts) jeudi sur le terrain de la JS Saoura (1-0) pour rester au contact du Doyen, vainqueur jeudi face à l'USM Bel-Abbès (3-1) et sacré champion d'hiver avec 30 points. De son côté, le CSC (14^e, 14 pts) continue à broyer du noir et se retrouve dans une position de premier club relégable, après la victoire de la JS Kabylie contre le CR Belouizdad. La dernière victoire de la formation de «Cirta» remonte à la 7^e journée en déplacement face au CRB (2-1). Depuis, le CSC a cumulé les faux pas dont une élimination en 16^e de finale de la Coupe d'Algérie face à la JS Saoura (1-0). De son

côté, l'USM Harrach (9^e, 19 pts) a été tenue en échec à domicile par le nouveau promu, l'Olympique de Médéa (4^e, 25 pts), véritable révélation de cette première partie de saison. Il s'agit du septième match nul pour les Harrachis durant la phase aller, eux qui restent tout de même invaincus depuis la 9^e journée de la compétition. Pour sa part, l'ES Sétif (5^e, 25 pts) a peiné pour l'emporter à domicile face au DRB Tadjenanet (1-0) grâce à un but signé Akram Djahnit (23'). L'Aigle noir est en train de suivre la cadence imposée par le peloton de tête et se place dans une position favorable pour essayer de reconquérir le titre de champion, perdu l'an dernier au profit de l'USMA. Le «Difaâ» (11^e, 16 pts) est lui en baisse de régime par rapport au bon visage qu'il avait affiché l'an dernier pour sa première expérience parmi l'élite. Le DRBT accuse le pas depuis quelques journées et se voit sérieusement menacé par un éventuel retour des mal-classés.

M. M.

Meilleur joueur maghrébin Mahrez, Slimani et Ghoulam se disputent le titre

Les internationaux algériens, Riyad Mahrez, Islam Slimani et Fawzi Ghoulam, sont nommés pour le trophée de meilleur joueur maghrébin de l'année 2016 qu'attribue le bi-hébdomadaire «France Football», indique cette publication samedi. Mahrez, Slimani (Leicester City, Angleterre) et Ghoulam (Naples, Italie) sont concurrencés par les Marocains Younes Belhedna (Nice, France), Sofiane Boufal (Southampton, Angleterre) et Hakim Ziyache (Ajax, Pays bas), ainsi que les

Tunisiens Aymen Abdennour (Valence, Espagne), Wahbi Khazri (Bordeaux, France) et Ali Maaloul (Ahly, Egypte). Le meilleur joueur maghrébin sera déclaré à l'issue d'une opération de vote à laquelle participe le public et qui se poursuivra jusqu'au 6 janvier prochain, indique le journal. C'est Mahrez qui s'est adjugé le trophée en 2015 lorsqu'il avait succédé à son compatriote Yacine Brahimi (FC Porto, Portugal), sacré en 2014.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

10^e rencontre théâtrale de la Soummam à Akbou

Hommage à deux illustres poètes amazighs Amrane Salem et Houd Malek

L'ASSOCIATION Etoile Culturelle d'Akbou chef de file «Société Civile» de la Fondation Anna Lindh Euro-Méditerranéenne de dialogue entre les cultures organise depuis jeudi dernier la 10^e rencontre poétique amazighe de la Soummam. Cette édition initiée en partenariat avec la direction de la culture et de l'Assemblée populaire communale d'Akbou avec l'appui du ministère de la Culture est de dimension nationale et verra la participation d'une centaine de poètes et d'une dizaine d'exposants issus de plusieurs wilayas du pays (Béjaïa, Tizi-Ouzou, Bouira, Boumerdès, Sétif, Tamanrasset et Alger). Cet événement culturel a pour objet d'«encourager, de promouvoir la poésie amazighe et de permettre à des poètes, des artistes et des cadres des associations de tous horizons de profiter de cet espace d'échanges mais aussi d'expression et de mutualisation des savoirs», soulignent les organisateurs pour qui «cette année, la rencontre a particulièrement connu un engouement particulier vu le nombre important de participants et l'implication des femmes et des hommes de culture et des universitaires». Cette année l'association Etoile culturelle rend hommage à deux grands défenseurs de la culture berbère et deux poètes d'expression amazighe en l'occurrence Amrane Salem de Tizi-Ouzou et Houd Malek (de Tazmalt) Béjaïa. Ayant plusieurs œuvres à leur actif, ces derniers ont été invités à présenter au large public leurs différents travaux et recherches notamment dans le domaine de la poésie. La nouveauté au cours de cette édition est un concours spécial organisé en faveur des lauréats des 9 premières éditions, alors que le concours traditionnel de poésie est encadré par un jury composé d'éminents profes-

seurs en tamazight. En marge du concours et aux déclamations poétiques, aux hommages rendus aux hommes de culture et poètes, des ateliers culturels, ventes-dédicaces ont été organisés aux côtés de deux communications animées par d'éminents professeurs de l'université de Béjaïa. M^{me} Zoulikha Mouali, professeur au département de la langue et culture amazighes à l'université Aberrahmane-Mira de Béjaïa a relaté «l'évolution de la poésie kabyle à travers l'histoire», alors que M^{me} Lynda Ouatah a parlé de la poésie féminine qui a toute sa place selon elle dans la culture kabyle. Comme de coutume des prix devaient être décernés aux lauréats de ces rencontres. Il s'agit d'éditer un recueil de poésie «Tachmilith» pour ainsi participer modestement à promouvoir le patrimoine livresque amazigh et permettre aux concernés de rendre visible leur travail et leur production. «C'est par sa volonté et par la régularité de ses actions que l'Etoile culturelle réussit, même conjoncturellement, à imprégner une dynamique culturelle dans la région», soulignent les organisateurs. Il faut rappeler que l'association Etoile culturelle d'Akbou existe depuis quarante années et œuvre avec beaucoup d'énergie depuis pour la promotion de la culture algérienne en général et de la culture amazighe en particulier. L'association Etoile culturelle au même titre d'une centaine d'associations de la région combat le marasme culturel ambiant qui sévit dans la région, d'importants rendez-vous culturels dont le festival de théâtre d'expression amazighe, des rencontres musicales de la Soummam, des salons de la photo, des rencontres cinématographiques et autres...

Hocine Cherfa



Lettres Rencontre-dédicace avec Nadjib Stambouli

Les éditions ANEP vous convient à une rencontre avec Nadjib Stambouli, autour de son livre «Le Comédien» suivie d'une vente-dédicace le mardi 27 décembre 2016 à partir de 15h à la librairie Chaïb Dzaïr, sise 1, avenue Pasteur - Alger-Centre.

Le public est cordialement invité

Crash d'un avion militaire russe en mer Noire



Louvis

Djalou@hotmail.com

Collectivités locales à Béjaïa

Plusieurs APC paralysées

■ De nombreuses APC de la wilaya de Béjaïa étaient paralysées hier suite à la grève cyclique d'une semaine entamée par les travailleurs des administrations publiques affiliés au Snapap et affiliés à la Fédération des collectivités locales.

Par Hocine Cherfa

La plupart des APC de l'Est de la wilaya, notamment Souk El-Tennine Tichy, Melbou, Taskariout, Aokas, Aït Smail, Bordj Mira, Kherrata, etc... étaient paralysées. C'est le cas aussi de plusieurs APC de la Soummam, notamment Akbou et Tazmalt qui entreront en grève aujourd'hui. Cette grève cyclique d'une semaine par mois avait été décidée par le conseil national du secteur des communes Snapap le 13 décembre lors d'une réunion qui avait été tenue à la maison des syndicats, après un constat et une analyse profonde de la situation qui prévaut dans le secteur des communes et tenant compte du silence des pouvoirs publics et la non-satisfaction des revendications portées par les travailleurs depuis le mois d'avril dernier. Parmi les points soulevés, il y a «des atteintes aux libertés syndicales, la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs commu-

naux face à la cherté de la vie, la précarité de l'emploi qui s'installe de plus en plus dans les communes, notamment les recrutements dans le cadre du pré-emploi, emploi de jeunes, AIG, etc...», lit-on dans un appel qui nous a été transmis par le Snapap. «La non-satisfaction de la plate-forme de revendications des travailleurs communaux, la fermeture des portes du dialogue, le recours aux intimidations et à la justice pour casser le mouvement de grève, etc...», sont entre autres points soulevés par le Snapap qui annonce un «rassemblement national» ce mardi à la place publique du centre-ville de la wilaya de Boumerdès. Un rassemblement au cours duquel les communaux exigeront la satisfaction de 16 revendications dont un salaire de douze mois par an sans retard à tous les travailleurs communaux, la révision du statut général de la Fonction publique, la révision et uniformisation de

tous les statuts particuliers des fonctionnaires communaux, le respect des libertés syndicales et le droit de grève, application de l'article 11/334 du 20/09/2011 et toutes les indemnités y inhérentes, l'abrogation de l'art.87 bis de loi 90/11 officiellement du code du travail, l'intégration de tous les contractuels et vacataires en poste, révision des régimes indemnitaires, allocations familiales, primes de scolarité et la femme au foyer, la révision du projet du code du travail selon les amendements apportés par les experts du département du code du travail du Bureau international du travail (BIT), maintien de l'ancien régime de retraite sans condition, prise en compte de la durée du service national, associer les syndicats autonomes dans les tripartites, etc...

H. C.

Arrestation de quatre personnes Saisie d'antiquités à Sétif

DES PIÈCES archéologiques ont été récupérées à Sétif par les services de la Gendarmerie nationale dans deux opérations distinctes ayant donné lieu à l'arrestation de 4 personnes âgées de 20 à 52 ans, a indiqué samedi la cellule de communication du groupement de wilaya de ce corps de sécurité. Opérée dans la commune de Mezlogou par la brigade des investigations, la pre-

mière opération a permis d'arrêter 3 individus en possession d'une bague en cuivre et des pièces de monnaie en bronze de l'époque romaine, 2 pièces de monnaie (dirham) de la dynastie fatimide et 5 morceaux de pierres fossilisées d'anciennes ères géologiques. Selon la même source, les mis en cause ont indiqué avoir trouvé ces objets lors des travaux de terrassement effectués dans le village

d'Ouled Kacem de cette commune. Menée suite à des informations relatives à la vente suspecte par un homme de pièces d'art, la seconde opération a permis la récupération par la brigade de la Gendarmerie nationale de la commune de Guellal de deux statues, ajoute la même source. Réalisée par le sculpteur français Emile Louis Picault (1833-1915), la première œuvre représente un guer-

rier romain sans épée debout sur un piédestal en cuivre, précise la même source. La seconde sculpture datant du 20^e siècle représente un homme et une femme vêtus en romains et assis sur une horloge inachevée, indique la même source qui souligne que les deux œuvres ont été trouvées cachées dans un placard métallique placé dans un garage lors de la perquisition de la maison du suspect.

L'enquête a montré que les sculptures avaient été trouvées il y a deux années au douar El Madher dans une maison de la période coloniale qui appartenait à un colon français, est-il précisé. Les objets récupérés ont été remis au musée public de Sétif et les mis en cause présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sétif, a indiqué la même source.

Selma G.